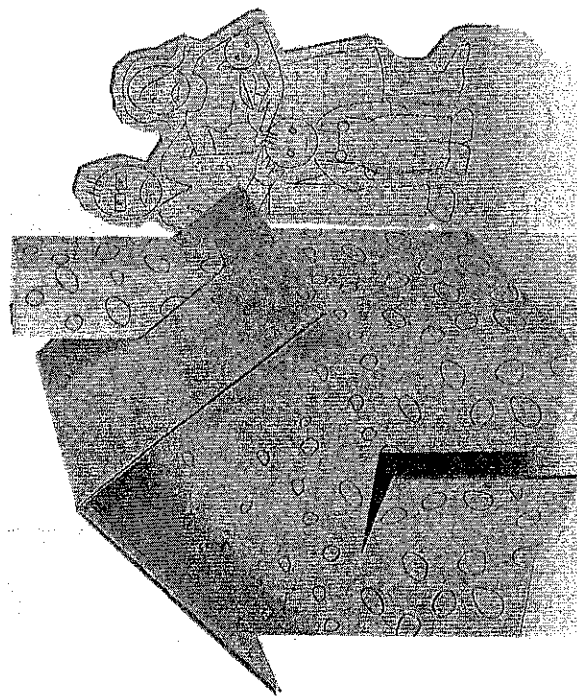
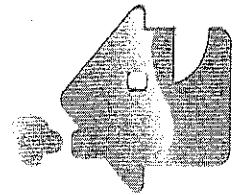


# Vous habitez le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA)



## Vous respirez peut-être du radon dans votre logement

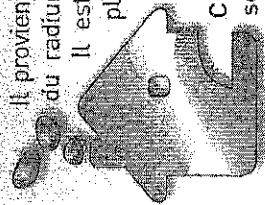


**RADON  
& Santé**  
CLCV-CCA

Campagne de mesure du radon 2012-2013  
Concarneau, Eliant, Melgven, Névez, Pont-Aven,  
Rosporden, Saint-Yvi, Tourc'h, Trégunc

### Qu'est-ce que le radon ?

- c'est un gaz incolore, inodore et sans saveur,
- c'est un gaz radioactif d'origine naturelle.



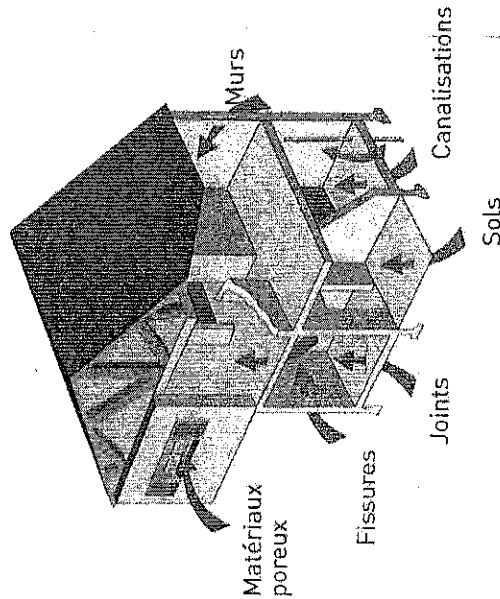
Il provient de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. Il est présent partout à la surface de la planète, mais provient surtout des sous-sols granitiques et des roches métamorphiques qui en sont issues.

C'est pourquoi en Bretagne, nous sommes concernés.

### Où le trouve-t-on ?

A l'air libre, le radon est dilué. Sa concentration est donc faible.

Dans l'atmosphère plus confinée d'un bâtiment, il peut, au contraire, s'accumuler et atteindre des concentrations élevées (notamment dans les logements).



Plusieurs campagnes de mesures réalisées en France ont montré que la Bretagne est l'une des régions où les concentrations moyennes en radon sont les plus élevées dans les habitations.

### Quel est le risque ?

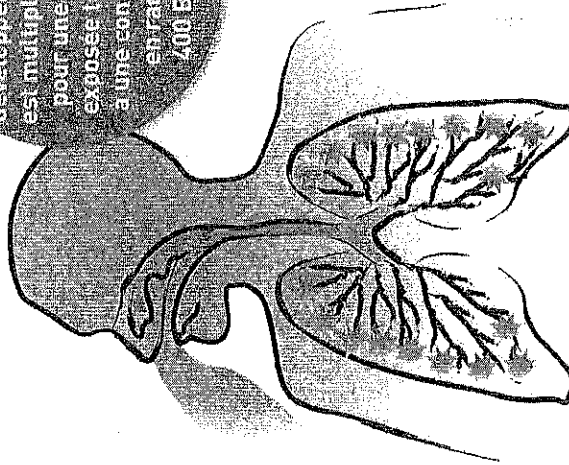
L'inhalation du radon accroît le risque de développer un cancer du poumon.

Ce risque augmente avec la concentration et la durée de présence dans les locaux.

Le tabac est le principal facteur de risque de cancer du poumon. Un fumeur demeurant dans un local contenant du radon multiplie son risque par 20.

Une étude réalisée en 2000 par l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire évalue à 185 le nombre de décès annuels attribuables au radon en Bretagne.

Le risque de développer un cancer est multiplié par deux pour une personne exposée toute sa vie à une concentration en radon de 400 Bq/m<sup>3</sup>.



Risque faible  
→ Pas d'action corrective

Risque moyen  
→ Actions correctives

200 Bq/m<sup>3</sup>

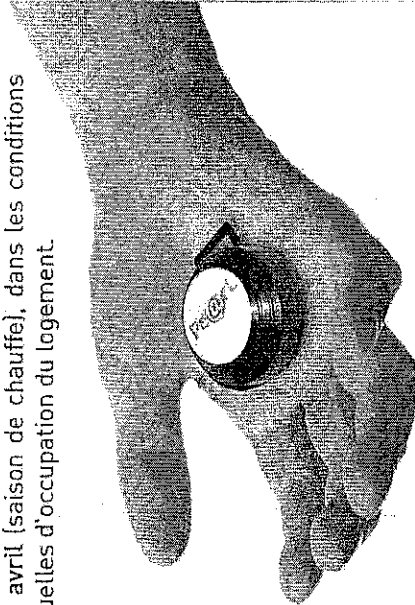
400 Bq/m<sup>3</sup>

\* Valeur guide pour les bâtiments neufs

## Comment mesurer la concentration en radon dans mon logement ?

La CLCV met à disposition un kit remis gratuitement à tout habitant du territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération. À charge pour lui de suivre la procédure de pose et de déposer, puis de retourner le dosimètre à la CLCV, par la poste (lettre pré-timbrée incluse dans le kit), ou de le déposer dans les permanences de la CLCV ou à la mairie dont il dépend.

La mesure de la concentration en radon s'effectue pendant deux mois, sur la période du 15 septembre au 30 avril (saison de chauffe), dans les conditions habituelles d'occupation du logement.



## Communication et interprétation du résultat

La CLCV vous adressera le résultat de la mesure. Des conseils adaptés au résultat de la mesure et à la description de votre logement (questionnaire intégré au kit) vous seront fournis.

Risque grave  
→ Actions correctives  
nécessaires à bref délai



## Si je trouve du radon dans mon logement, comment le réduire ?

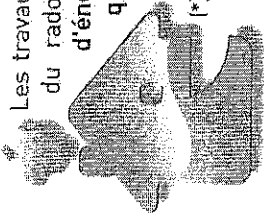
Voici des solutions "simples" pour des valeurs inférieures à 1 000 Bq/m<sup>3</sup> :

- Assurer l'étanchéité des voies d'entrée du radon (sous-sol, vide-sanitaire, murs, planchers, passages de canalisations, fissures...);
- Vérifier l'étanchéité à l'eau du bâtiment : réduire voire supprimer les remontées capillaires (drainage périphérique...);
- Ventiler les vide-sanitaire ou le sol en dessous du bâtiment ;
- Aérer les pièces du logement en ouvrant les fenêtres au moins une fois par jour. En cas de présence de ventilation mécanique, s'assurer que les entrées et sorties d'air ne sont pas obturées. Entretenez-les.

Si vous envisagez des travaux, des subventions existent au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), portée par CCA. Les subventions sont accordées pour des améliorations dans l'habitat privé sous conditions de ressources. Renseignez-vous auprès de Citémétrie à Concarneau, tél : 02 98 50 53 94.

Si les valeurs de concentration sont importantes après une première mesure, ou persistantes après des travaux élémentaires, contactez un professionnel du bâtiment.

Les travaux de réduction de la présence du radon participent aux économies d'énergie et à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur.

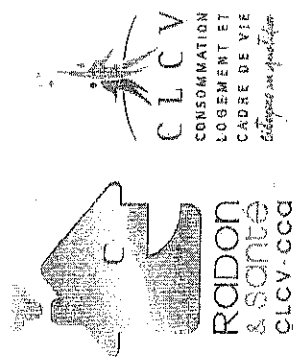


(\*) 1 Bq/m<sup>3</sup> correspond à la désintégration d'un atome de radon par seconde et par m<sup>3</sup> d'air.

## Après la période de mesure, votre dosimètre est à adresser à :

CLCV29  
Centre social  
4, rue Alsace-Lorraine  
29140 ROSPORDEN

Utilisez l'enveloppe pré-timbrée pour le retour, (c'est simple et gratuit), ou déposez-la dans une permanence de la CLCV, dans votre mairie, les points d'accueil de la CCA, ou tout autre lieu précisé par voie de presse.

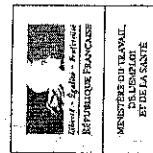


L'opération de mesure du radon sur le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération est pilotée par la CLCV du Finistère. Elle est réalisée sous l'égide de l'Institut National du Cancer (INCa) et de la direction générale de la santé (DGS).

La CLCV organise des permanences sur les différentes communes du territoire.

Pour tout renseignement ou demande, vous pouvez joindre la chargée de mission de la CLCV

au 02 98 66 92 04 / 06 04 13 55 16  
mél : sante-radoncca@clcv.asso.fr



# Contrat Local de Santé Pays des Vosges Saônoises

Pays des Vosges Saônoises, ARS de Franche-Comté, MSA  
Octobre 2012



# Sommaire

INTRODUCTION	Page 3
1. Présentation du Pays des Vosges Saônoises	Page 4
2. Eléments de diagnostic de territoire	Page 5
3. Le Contrat local de santé du Pays des Vosges Saônoises	Page 6
CONCLUSION	Page 13
ANNEXES	Page 14
ANNEXE 1 : Les fiches action	Page 15
ANNEXE 2 : Tableau de financement des actions	Page 44
ANNEXE 3 : Les partenaires rencontrés	Page 48
ANNEXE 4 : Eléments de diagnostic de territoire	Page 55

## INTRODUCTION

Depuis la fin de l'année 2011, une démarche a été engagée par le Pays des Vosges Saônoises pour établir un Contrat local de santé (CLS) sur son territoire avec l'Agence régionale de santé (ARS).

Cet outil de proximité, issu de la loi Hôpital Patients Santé et Territoires (HPST), a pour vocation de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé, en améliorant la qualité des soins et en favorisant l'accès aux services et structures de prévention et de soins à la population. Ces contrats peuvent concerner tous les champs de compétences de l'ARS : secteurs hospitalier, ambulatoire et médico-social, promotion/prévention de la santé, santé environnement. Il s'agit de privilégier une approche de Santé globale, fidèle à la définition portée par l'Organisation Mondiale de la Santé et la Charte d'Ottawa. « *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ».

Les élus, professionnels de santé, acteurs et partenaires du territoire se sont réunis à plusieurs reprises afin de construire leur projet de façon partagée. Ces réunions de travail ont permis d'engager une réflexion approfondie et locale sur les principaux besoins en santé du territoire, et d'identifier les leviers pertinents pour y répondre, en lien avec le Projet régional de santé (PRS) de l'ARS.

Par ailleurs, afin de mieux tenir compte de la spécificité rurale du territoire, il a été rapidement proposé à la Mutualité sociale agricole (MSA) d'être le troisième cosignataire du contrat.

L'ambition du CLS du Pays des Vosges Saônoises est de favoriser une démarche locale et concertée, d'encourager le décloisonnement entre les champs de la santé et de créer ainsi une dynamique positive grâce à la mobilisation de tous les acteurs autour des actions retenues.

Ce document est organisé en trois parties :

- partie 1 : présentation du Pays des Vosges Saônoises
- partie 2 : éléments de diagnostic de territoire
- partie 3 : le Contrat local de santé du Pays des Vosges Saônoises

# 1. Présentation du Pays des Vosges Saônoises

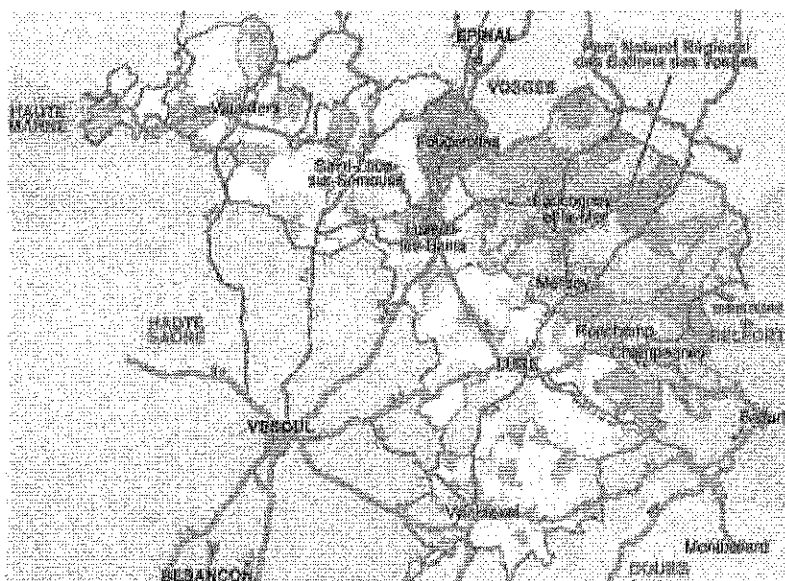
Situé dans le nord de la Franche-Comté, le Pays des Vosges Saônoises occupe le tiers nord-est du département de la Haute-Saône.

Les 162 communes qui le composent sont réparties sur 1 630.35 km<sup>2</sup>.

Le Pays est limitrophe avec les départements des Vosges, du Territoire de Belfort et du Doubs. Il est situé au sud du Massif des Vosges, d'ailleurs son périmètre chevauche celui du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, une trentaine de communes du Pays y sont adhérentes.

Le Territoire se compose d'une diversité de reliefs offrant une succession de paysages différents. L'eau et la forêt en sont deux composantes majeures.

Du point de vue démographique, le Pays compte 87 734 habitants<sup>1</sup>. La densité moyenne est de 50 habitants par km<sup>2</sup>. Les villes de Lure et Luxeuil-les-Bains constituent deux pôles urbains de taille équivalente (environ 8500 habitants).



Depuis novembre 2000, le Pays des Vosges Saônoises fédère 10 Communautés de communes autour de projets d'aménagements du territoire : Charte de Pays, étude sur les services à la population, animations de deux Pôles d'excellence rurale : sur le bois énergie et sur les musiques actuelles, programme européen LEADER, Contrat de Pays avec la Région Franche Comté, Plan climat énergie territorial, projet de SCOT...

Le Pays des Vosges Saônoises a la forme juridique d'un syndicat mixte. Il est administré par un comité syndical et un bureau :

- Le Comité syndical : il est composé des délégués élus des communautés de communes et des communes adhérentes pour la durée de leur mandat. Les Communes et Communautés de Communes élisent leurs délégués selon un mode de représentation tenant compte du nombre d'habitants de la collectivité. Ainsi le Comité syndical du Pays compte 61 membres avec voix délibérative et 11 membres avec voix consultative.
- Le bureau syndical : le comité syndical élit en son sein un bureau de 11 membres, dont 1 Président et 4 Vice-présidents.

Le Pays anime également un conseil de Développement rassemblant les représentants de la société civile.

<sup>1</sup> Source : Insee - Recensements de la population - Exploitation principale – 2008.

## 2. Eléments de diagnostic de territoire

Différents éléments ont contribué au diagnostic de territoire :

- Eléments de diagnostic élaborés par le Pays des Vosges Saônoises :
  - o étude sur les services à la population 2005/2006 dont l'un des trois axes prioritaires est le maintien d'une qualité d'accès aux services de santé
  - o étude sur l'offre de santé 2009/2010 (*voir document en annexe*)
  - o Eléments de diagnostic de l'ARS (*voir document en annexe*)
- Rencontres et échanges avec les partenaires et les élus du Pays
  - o 5 décembre 2011 : réunion des représentants des acteurs de la santé (professionnels, médico-social, usagers...)
  - o 31 janvier 2012 : réunion avec les élus du Pays (comité syndical)
  - o entre février et juin 2012 : comités de pilotage et groupes de travail avec les partenaires, professionnels de santé et élus du Pays

Ces éléments ont pu apporter des éclairages sur les spécificités du Pays et sur les inégalités territoriales et sociales de santé du territoire :

- Des inégalités territoriales : le nord-ouest et le nord-est du territoire sont des zones davantage rurales, moins peuplées, rassemblant une population plus isolée et plus âgée ;
- Des inégalités sociales : le niveau de chômage est plus élevé que dans les autres départements, le revenu médian se situe dans la limite inférieure à la moyenne régionale, le niveau de formation des habitants est moins élevé que le reste de la population ;
- Une problématique de démographie médicale et d'accès au soin : les professionnels de santé sont moins nombreux que sur le reste de la région et sont vieillissants. Des problématiques de prise en charge et d'éloignement des dispositifs de soins et de prévention sont ainsi mis en avant ;
- Des besoins en prévention spécifiques :
  - o les élus du territoire sont confrontés à des problématiques de violence, notamment dans les zones rurales, qui sont souvent liées à une consommation excessive de drogues et d'alcool,
  - o la propension de surpoids ou de situations d'obésité est plus importante pour les jeunes haut-saônois que dans les autres départements,
  - o les personnes plus âgées des zones rurales du Pays ont moins accès aux examens spécialisés et aux dispositifs de dépistage des cancers que les personnes résidant en ville,
  - o le territoire géographique des Vosges Saônoises est exposé à des difficultés sanitaires spécifiques impactant la santé des habitants : une forte exposition au radon, des risques sanitaires liés à une eau agressive ...

Ainsi, dans une démarche collective et locale, les membres du comité de pilotage du CLS (Pays, ARS et MSA) ont organisé différents groupes de travail, rassemblant les partenaires, les professionnels de santé et les élus locaux, afin de construire et de rédiger les fiches actions du CLS. Les participants des groupes de travail ont pu échanger à partir de ces éléments de diagnostic de territoire, apporter leur expertise, et construire un programme d'action pour les trois années à venir sur leur territoire.

Ainsi, le CLS vise à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé en facilitant l'accès des personnes aux soins, aux services et à la prévention, et participe à améliorer les contextes sociaux et environnementaux qui agissent sur l'état de santé des populations au niveau local.

### 3. Le Contrat local de santé du Pays des Vosges Saônoises

Le Contrat local de santé (CLS) du Pays des Vosges Saônoises comporte un axe transversal et trois axes stratégiques. Ces axes ont été définis et pilotés par des partenaires volontaires, issus des différents champs de la santé au sens large : ambulatoire, sanitaire, médico-social, prévention et promotion de la santé, environnement. L'objectif transversal étant de favoriser une démarche locale et concertée, et d'encourager le décloisonnement entre ces champs.

Axe stratégique	Objectif opérationnel	Pilote-référent (constructeurs du CLS)
AXE transversal : Favoriser le décloisonnement entre les acteurs de la santé	Améliorer les parcours de santé et favoriser les démarches préventives	Mutualité française, IREPS Antenne 70, URPS Médecins, FASSAD 70, ARS - UTSE 70
AXE 1 : Développer la promotion de la santé et la prévention	Améliorer la prévention et la prise en charge des addictions	Mutualité française et IREPS Antenne 70
	Améliorer la prévention et les échanges avec les adolescents	
	Améliorer la prévention du surpoids et de l'obésité des enfants	
AXE 2 : Améliorer l'offre de soins et favoriser son accès	Favoriser la santé des personnes isolées sur le territoire	URPS Médecins et FASSAD 70
	Soutenir les professionnels de santé sur le territoire	
AXE 3 : Réduire les risques sanitaires liés à l'environnement	Mieux connaître et réduire les risques sanitaires liés à la consommation de l'eau	ARS - Unité territoriale Santé Environnement (UTSE) 70
	Réduire les risques sanitaires liés au logement dégradé	
	Réduire les risques sanitaires liés à la pollution de l'air intérieur (radon)	

Sur chaque fiche action, les rôles de chacun ont été clarifiés afin d'améliorer la lisibilité, l'organisation et la coordination entre les actions et les acteurs :

- **COPIL CLS** : les membres du COPIL (ARS, Pays, MSA) sont les signataires du CLS. Le rôle du COPIL est de veiller à l'état d'avancement de la réalisation des fiches action du CLS. Le COPIL sera également le lieu d'arbitrage et d'évaluation des fiches action.
- **Pilote-référent (constructeurs du CLS)** : les pilotes (Mutualité française, IREPS Antenne 70, URPS Médecins, FASSAD 70, ARS UTSE 70) sont les partenaires volontaires qui ont co-construit le CLS du Pays des Vosges Saônoises, rédigé les fiches action et organisé les groupes de travail.
- **Opérateurs (mise en œuvre)** : les opérateurs sont les acteurs qui coordonnent la mise en œuvre de l'action.
- **Partenariat** : les acteurs inscrits en partenariat participent à la mise en œuvre de l'action. Ils sont sollicités par l'opérateur de la fiche action.



## AXE transversal : Favoriser le décloisonnement entre les acteurs de la santé

Dans le domaine de la santé, de nombreux dispositifs innovants existent et sont peu ou insuffisamment utilisés, car peu connus de la population. Les professionnels eux-mêmes rencontrent cette difficulté due notamment à leur isolement, à l'opacité du système et au cloisonnement entre les champs de la santé (sanitaire, ambulatoire, médicosocial, prévention et promotion de la santé, environnement). Cette problématique a été mise en avant tout au long de l'élaboration du CLS. C'est pourquoi les membres du COPIL et les pilotes référents des axes ont souhaité en faire un axe transversal du CLS, qu'ils continueront à piloter ensemble. Ceci participera directement au décloisonnement entre les champs de la santé (champs du médicosocial, de l'ambulatoire, de la prévention et de l'environnement) en favorisant les échanges et la circulation de l'information, participant in fine à l'amélioration du parcours de santé de la personne. L'ambition du CLS du Pays des Vosges Saônoises est de créer une dynamique positive grâce à la mobilisation de tous les acteurs autour des actions retenues. Une fiche action est reliée à cet axe transversal, elle consiste ainsi à favoriser les échanges et informer les professionnels et les habitants du territoire :

Axe stratégique	Objectif opérationnel	N° FA	Intitulé FA	PSRS			Schémas et programmes
				Enjeu transversal	Priorité	Objectif	
Axe transversal : Favoriser le décloisonnement entre les acteurs de la santé	Améliorer les parcours de santé et favoriser les démarches préventives	1	Informier et coordonner les acteurs locaux pour favoriser la santé et le bien être des personnes	Enjeu transversal 2 : Veiller à ce que les personnes en situation de précarité ou vulnérables accèdent à toutes les structures, programmes et actions de santé	Priorité 3 : Développer de nouvelles formes de coordination de l'offre de santé entre les professionnels autour de l'utilisateur	Objectif 3.4 : Conforter la place des usagers dans l'organisation du système de santé en facilitant l'accès à l'information sur l'offre de santé et en donnant une plus grande lisibilité au parcours de soins	SROS Ambulatoire ; SROSMS - Personnes handicapées - Personnes âgées ; Fiches SRP

## AXE 1 : Développer la promotion de la santé et la prévention

Des problématiques de santé spécifiques ont été repérées sur le territoire, par le biais des éléments de diagnostics et des échanges avec les professionnels et acteurs de santé et les élus. Les membres du COPIL et les pilotes des axes ont souhaité prioriser une intervention autour de trois problématiques :

- **La violence en milieu rural** : les élus et les professionnels de santé, notamment dans les communes les plus rurales, ont mis en avant au cours des échanges, des comportements de violence constatés parmi les habitants : violence conjugale, homophobie, suicide, addictions... Ils font état de ces problématiques devant lesquelles ils se trouvent parfois démunis. Souvent, une consommation de produits addictifs (drogues et alcool) est sous-jacente à ces situations, chez les adultes, les personnes isolées comme chez les très jeunes adolescents. Une fiche action est ainsi consacrée à l'accompagnement des élus et des professionnels de santé lors des situations de violence liées à des conduites addictives.
- Les membres du COPIL et les partenaires ont souhaité mettre en place **une action spécifique en direction des jeunes**. En effet, par comparaison aux secteurs urbains, les jeunes du territoire sont plus isolés et ont moins accès aux dispositifs de prévention, comme par exemple les Maisons des adolescents. Ainsi, dans une démarche de transfert de bonnes pratiques, il est proposé de déployer le dispositif « Parole en tête », créé par la Maison des adolescents de Besançon, afin de mener une action continue de prévention des conduites à risque à l'adolescence et de créer des temps et des espaces de paroles pour les jeunes.

- Une problématique de **surpoids et d'obésité** apparaît sur le département de la Haute-Saône et en particuliers sur le Pays des Vosges Saônoises. Deux actions spécifiques seront conduites pour améliorer la prévention du surpoids et de l'obésité des enfants : une action de prévention en école primaire et la mise en place d'un atelier sportif adapté.

L'axe 1 recouvre ainsi 4 fiches action :

Axe stratégique	Objectif opérationnel	N° FA	Intitulé FA	PSRS			Schémas et programmes
				Enjeu transversal	Priorité	Objectif	
AXE 1 : développer la promotion de la santé et la prévention	Améliorer la prévention et la prise en charge des addictions	2	Accompagner les élus et les professionnels de santé du territoire sur la problématique des addictions	Enjeu transversal 2 : Veiller à ce que les personnes en situation de précarité ou vulnérables accèdent à toutes les structures, programmes et actions de santé	Priorité 2 : Renforcer la prévention et les soins pour certaines pathologies de l'enfant et de l'adulte qui exposent au risque de chronicité	Objectif 2-5 : Optimiser la prévention et la prise en charge des addictions	Fiche SRP - Santé mentale ; Fiche SRP - Addictions; Fiche SRP - Périnatalité, éducation à la sexualité, contraception, interruption volontaire de grossesse; SROS Ambulatoire – Psychiatrie ; SROMS Handicap psychique enfant et adolescent
	Améliorer la prévention et les échanges avec les adolescents	3	Favoriser l'expression des adolescents via « Paroles en tête »	Enjeu transversal 2 : Veiller à ce que les personnes en situation de précarité ou vulnérables accèdent à toutes les structures, programmes et actions de santé	Priorité 2 : Renforcer la prévention et les soins pour certaines pathologies de l'enfant et de l'adulte qui exposent au risque de chronicité	Objectif 2.3 : Changer le regard sur les souffrances psychiques et les troubles mentaux à tous les âges de la vie, les repérer et favoriser leur prévention ainsi que l'accès aux soins, notamment par rapport aux risques de suicide	Fiche SRP - Santé mentale ; Fiche SRP - Addictions; Fiche SRP - Périnatalité, éducation à la sexualité, contraception, interruption volontaire de grossesse; SROS Ambulatoire – Psychiatrie ; SROMS Handicap psychique enfant et adolescent
	Améliorer la prévention du surpoids et de l'obésité des enfants	4	Améliorer la prévention du surpoids et de l'obésité des enfants dès l'âge de 6 ans	Enjeu transversal 2 : Veiller à ce que les personnes en situation de précarité ou vulnérables accèdent à toutes les structures, programmes et actions de santé	Priorité 2 : Renforcer la prévention et les soins pour certaines pathologies de l'enfant et de l'adulte qui exposent au risque de chronicité	Objectif 2.2 : Prévenir le surpoids et l'obésité des enfants et des adultes en agissant sur l'alimentation et l'activité physique, et développer une prise en charge pluri professionnelle	Fiche SRP - Nutrition
	5	Favoriser la mise en place d'un atelier Tremplin : « Pass'Sport Forne »					

## AXE 2 : Améliorer l'offre de soins et favoriser son accès

Un deuxième axe de travail du CLS concourt à conforter l'offre de soins de premier recours et à développer la qualité des soins, en intervenant sur deux volets :

- **Favoriser la santé des personnes isolées** sur le territoire : l'accès rénové des professionnels de santé aux examens techniques spécialisés facilite les conditions d'exercice au quotidien et conduit à l'amélioration de la qualité des soins. Les patients du secteur bénéficieront ainsi d'un renforcement du dépistage et de la prise de charge des maladies chroniques - Bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO), rétinopathie diabétique, cancers. Il convient également de proposer un maintien à domicile des personnes âgées et isolées conforme à leurs attentes.
- **Soutenir les professionnels de santé** sur le territoire : il s'agit d'enrayer la baisse démographique - départs non remplacés vers le salariat ou la retraite - par un accompagnement et un soutien des professionnels en activité. Service de remplacement, allègement des contraintes administratives, rompre l'isolement... toutes ces initiatives permettront de maintenir l'activité existante sur tout le territoire. Cette dynamique pourra également rendre attractif le Pays pour les jeunes professionnels de santé en formation. Solidarité professionnelle et qualité pédagogique des stages, qualité des rapports humains et de l'environnement, accueil positif des institutions - Pays et ARS - constituent des atouts décisifs pour « redonner le goût et l'envie » de choisir d'effectuer des stages sur le Pays. L'axe transversal du CLS concourt également à soutenir les professionnels de santé : une meilleure information quant aux dispositifs existants viendra faciliter le quotidien de la population (exemple : une bonne utilisation du numéro d'appel 3996 pour la permanence des soins, le renouvellement des verres correcteurs, etc.).

Difficultés d'accès aux soins, indicateurs de santé de la population dégradés, déserts médicaux, ne sont pas des fatalités et le Pays a des atouts à faire valoir. L'engagement de l'ensemble des acteurs vise à inverser cette tendance, redonner de l'attractivité au territoire, améliorer la qualité d'exercice des professionnels et la qualité des soins pour la population.

Cinq fiches actions participent à améliorer l'offre de soins et favoriser son accès sur le Pays des Vosges Saônoises :

Axe stratégique	Objectif opérationnel	N° FA	Intitulé FA	PSRS			Schémas et programmes
				Enjeu transversal	Priorité	Objectif	
		6	Diffuser l'information sur les dispositifs de dépistage et de prise en charge précoce des maladies chroniques et des cancers	Enjeu transversal 2 : Veiller à ce que les personnes en situation de précarité ou vulnérables accèdent à toutes les structures, programmes et actions de santé	Priorité 2 : Renforcer la prévention et les soins pour certaines pathologies de l'enfant et de l'adulte qui exposent au risque de chronicité	Objectif 2.1 : Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière de prévention, de dépistages organisés et de traitement des patients atteints de cancers	Fiche SRP - Cancer ; Fiche SRP Maladies chroniques
		7	Favoriser l'accès des patients aux examens techniques spécialisés	Enjeu transversal 2 : Veiller à ce que les personnes en situation de précarité ou vulnérables accèdent à toutes les structures, programmes et actions de santé	Priorité 2 : Renforcer la prévention et les soins pour certaines pathologies de l'enfant et de l'adulte qui exposent au risque de chronicité	Objectif 2.1 : Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière de prévention, de dépistages organisés et de traitement des patients atteints de cancers	Fiche SRP - Cancer ; Fiche SRP Maladies chroniques

		8	Informier et coordonner les acteurs intervenant auprès des personnes dépendantes et isolées	Enjeu transversal 2 : Veiller à ce que les personnes en situation de précarité ou vulnérables accèdent à toutes les structures, programmes et actions de santé	Priorité 4 : Favoriser l'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées dans le respect des choix de vie de chacun et renforcer la qualité de leur prise en charge	Objectif 4.1 : Permettre le soutien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées dès lors que leur situation personnelle le permet	SROSMS - Personnes handicapées - Personnes âgées
		9	Faciliter l'intervention des professionnels de santé sur certaines parties du territoire via un système de géolocalisation				
	Soutenir les professionnels de santé existants et futurs	10	Soutenir et coordonner les professionnels de santé sur le territoire et favoriser leur accueil	Enjeu transversal 2 : Veiller à ce que les personnes en situation de précarité ou vulnérables accèdent à toutes les structures, programmes et actions de santé	Priorité 3 : Développer de nouvelles formes de coordination de l'offre de santé entre les professionnels autour de l'utilisateur	Objectif 3.1 : Améliorer l'organisation des soins de premier recours en développant les regroupements et les coopérations entre les professionnels de santé	SROS Ambulatoire

### AXE 3 : Réduire les risques sanitaires liés à l'environnement

Le pays des Vosges Saônoises présente des spécificités naturelles (géologiques, hydrogéologiques et topographiques) qui ont une influence sur l'environnement et sur les expositions de ses habitants : eaux agressives favorisant la dissolution des métaux dans les canalisations, présence de radon s'accumulant dans les bâtiments, habitat rural et dispersé.

L'environnement constitue ainsi un déterminant de premier ordre pouvant avoir des répercussions importantes sur la santé des populations locales : saturnisme infantile d'origine hydrique, risques cancérigènes liés à la qualité de l'air intérieur (notamment radon et cancer du poumon), habitat insalubre.

En matière de santé-environnement, le CLS a dégagé trois objectifs principaux :

- Mieux connaître et réduire les risques sanitaires liés à la **consommation de l'eau** : il s'agit d'améliorer le dispositif de déclaration obligatoire du saturnisme infantile, d'engager une vaste campagne d'information et de sensibilisation de la population et des élus sur les risques liés à l'agressivité de l'eau et de favoriser l'émergence d'une réflexion intercommunale pour le traitement de l'eau.
- Réduire les risques sanitaires liés au **logement dégradé** en améliorant la prise en charge des situations d'habitats indécents voire insalubres.
- Réduire les risques sanitaires liés à la **pollution de l'air intérieur** en accompagnant les communes dans la mise en conformité des écoles concernées par des concentrations excessives en radon et en sensibilisant les élus, les professionnels du bâtiment et le grand public à cette problématique.

8 fiches ont pour vocation de réduire les expositions environnementales ayant un impact sur la santé des habitants du Pays des Vosges Saônoises.

Axe stratégique	Objectif opérationnel	N° FA	Intitulé FA	PSRS			Schémas et programmes
				Enjeu transversal	Priorité	Objectif	
AXE 3 : Réduire les risques sanitaires liés à l'environnement	Mieux connaître et réduire les risques sanitaires liés à la consommation de l'eau	11	Sensibiliser les professionnels de santé au dépistage et à la déclaration du saturnisme Infantile d'origine hydrique	Enjeu transversal 2 : Veiller à ce que les personnes en situation de précarité ou vulnérables accèdent à toutes les structures, programmes et actions de santé	Priorité 1 : Développer des environnements favorables à la santé pour tous	Objectif 1.1 Promouvoir un environnement naturel favorable à la santé en réduisant les risques sanitaires liés aux usages de l'eau, les expositions aux polluants en milieu clos et aux polluants de l'air extérieur	PRSE II - AXE 1 : Réduire les risques sanitaires liés aux usages de l'eau
		12	Améliorer la qualité de l'eau distribuée en limitant les risques de dissolution de métaux	Enjeu transversal 2 : Veiller à ce que les personnes en situation de précarité ou vulnérables accèdent à toutes les structures, programmes et actions de santé	Priorité 1 : Développer des environnements favorables à la santé pour tous	Objectif 1.1 Promouvoir un environnement naturel favorable à la santé en réduisant les risques sanitaires liés aux usages de l'eau, les expositions aux polluants en milieu clos et aux polluants de l'air extérieur	PRSE II - AXE 1 : Réduire les risques sanitaires liés aux usages de l'eau - OBJECTIF 1 : Améliorer la qualité bactériologique de l'eau du robinet
		13	Sensibiliser les élus et le grand public sur les risques liés à la consommation d'une eau agressive	Enjeu transversal 2 : Veiller à ce que les personnes en situation de précarité ou vulnérables accèdent à toutes les structures, programmes et actions de santé	Priorité 1 : Développer des environnements favorables à la santé pour tous	Objectif 1.1 Promouvoir un environnement naturel favorable à la santé en réduisant les risques sanitaires liés aux usages de l'eau, les expositions aux polluants en milieu clos et aux polluants de l'air extérieur	PRSE II - AXE 1 : Réduire les risques sanitaires liés aux usages de l'eau
	Réduire les risques sanitaires liés au logement dégradé	14	Former un référent « habitat dégradé » au sein des communautés de communes du Pays, afin de mieux repérer les situations à risque et de répondre aux besoins des élus et des habitants	Enjeu transversal 2 : Veiller à ce que les personnes en situation de précarité ou vulnérables accèdent à toutes les structures, programmes et actions de santé	Priorité 1 : Développer des environnements favorables à la santé pour tous	Objectif 1.1 Promouvoir un environnement naturel favorable à la santé en réduisant les risques sanitaires liés aux usages de l'eau, les expositions aux polluants en milieu clos et aux polluants de l'air extérieur	PRSE II - AXE 2 : Réduire les expositions aux polluants en milieu clos à fort impact sur la santé - OBJECTIF 7 : Améliorer le diagnostic environnemental de l'habitat à risque pour la santé
		15	Favoriser le repérage des logements potentiellement indignes ou insalubres	Enjeu transversal 2 : Veiller à ce que les personnes en situation de précarité ou vulnérables accèdent à toutes les structures, programmes et actions de santé	Priorité 1 : Développer des environnements favorables à la santé pour tous	Objectif 1.1 Promouvoir un environnement naturel favorable à la santé en réduisant les risques sanitaires liés aux usages de l'eau, les expositions aux polluants en milieu clos et aux polluants de l'air extérieur	PRSE II - AXE 2 : Réduire les expositions aux polluants en milieu clos à fort impact sur la santé - OBJECTIF 7 : Améliorer le diagnostic environnemental de l'habitat à risque pour la santé

								PRSE II - AXE 2 : Réduire les expositions aux polluants en milieu clos à fort impact sur la santé - OBJECTIF 6 : Sensibiliser et communiquer sur la problématique de la pollution intérieure - Action 13 : Informer et former les élus, les techniciens des collectivités territoriales et des services de l'Etat sur les pratiques d'amélioration de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public
	Réduire les risques sanitaires liés à la pollution de l'air intérieur (radon)	16	Favoriser les travaux de remédiation dans les écoles présentant un excès de radon	Enjeu transversal 2 : Veiller à ce que les personnes en situation de précarité ou vulnérables accèdent à toutes les structures, programmes et actions de santé	Priorité 1 : Développer des environnements favorables à la santé pour tous	Objectif 1.1 Promouvoir un environnement naturel favorable à la santé en réduisant les risques sanitaires liés aux usages de l'eau, les expositions aux polluants en milieu clos et aux polluants de l'air extérieur		
		17	Sensibiliser et informer le public sur les gestes à adopter pour améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des logements (radon en particulier)	Enjeu transversal 2 : Veiller à ce que les personnes en situation de précarité ou vulnérables accèdent à toutes les structures, programmes et actions de santé	Priorité 1 : Développer des environnements favorables à la santé pour tous	Objectif 1.1 Promouvoir un environnement naturel favorable à la santé en réduisant les risques sanitaires liés aux usages de l'eau, les expositions aux polluants en milieu clos et aux polluants de l'air extérieur		PRSE II - AXE 2 : Réduire les expositions aux polluants en milieu clos à fort impact sur la santé - OBJECTIF 6 : Sensibiliser et communiquer sur la problématique de la pollution intérieure - Action 14 : Sensibiliser et informer le public sur les gestes à adopter pour améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des logements
		18	Sensibiliser et former les professionnels du bâtiment	Enjeu transversal 2 : Veiller à ce que les personnes en situation de précarité ou vulnérables accèdent à toutes les structures, programmes et actions de santé	Priorité 1 : Développer des environnements favorables à la santé pour tous	Objectif 1.1 Promouvoir un environnement naturel favorable à la santé en réduisant les risques sanitaires liés aux usages de l'eau, les expositions aux polluants en milieu clos et aux polluants de l'air extérieur		PRSE II - AXE 3 : Réduire les expositions aux polluants de l'air à fort impact sur la santé - OBJECTIF 8 : Réduire l'exposition du grand public à la pollution atmosphérique - Action 15 - Sensibiliser et former des professionnels du bâtiment

## CONCLUSION

Le Contrat local de santé, conclu pour une durée de trois ans, fera l'objet d'une évaluation par année par les membres du comité de pilotage. Les actions pourront ainsi être réorientées si besoin et le CLS pourra faire l'objet d'avenants annuels entre les parties afin d'étoffer les actions ou d'en développer de nouvelles qui répondraient à des besoins spécifiques.

L'ambition du Contrat Local de Santé du Pays des Vosges Saônoises est de créer une dynamique locale et positive à l'échelle du Pays, grâce à la mobilisation de tous les acteurs autour des actions retenues. La réalisation du programme d'action, tout comme l'élaboration du CLS, est rendue possible grâce au travail partenarial des acteurs de terrain et à la mise à disposition de temps de travail de chacun d'entre eux. Ce travail participatif est la plus-value du CLS du Pays des Vosges Saônoises.

Fiche action 16

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Favoriser les travaux de remédiation dans les écoles présentant un excès de radon</b>
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Axe 3 : Réduire les risques sanitaires liés à l'environnement
<b>Objectif opérationnel</b>	Réduire les risques sanitaires liés à la pollution de l'air intérieur (radon)
<b>COPIIL du CLS</b>	ARS, Pays des Vosges Saônoises, MSA
<b>Pilote-référent (constructeurs du CLS)</b>	ARS – Unité territorial santé environnement 70
<b>Opérateurs</b>	A voir et rediscuter en fonction de la réunion de sept / fiche 19
<b>Partenariat</b>	ARS, Pays et collectivités
<b>Enjeu de l'action</b>	Favoriser l'émergence d'une opération pilote dans le pays Communiquer/sensibiliser les élus concernés sur la base de l'expérience pilote
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, classé cancérigène pulmonaire certain pour l'homme (CIRC, 1987). Il est le deuxième facteur de risque connu favorisant le cancer du poumon derrière le tabagisme et devant l'amiante. La réglementation impose en Haute-Saône, département classé à risques, la réalisation d'un dépistage de radon effectué par un organisme agréé dans tous les établissements scolaires, sanitaires et sociaux.</p> <p>Actuellement, dans le département de la Haute-Saône, il demeure 18 écoles maternelles et primaires avec des résultats de mesures non satisfaisants, dont 12 se situent dans le Pays des Vosges Saônoises.</p> <p>L'action vise à sensibiliser ces 12 communes sur l'importance de mettre en œuvre les actions permettant de diminuer les taux de radon dans les écoles concernées. Une commune du Pays ayant réalisé des travaux efficaces pour supprimer cette problématique viendrait présenter son expérience.</p>
<b>Éléments facilitateurs</b>	PRSEII, actions pluralistes radon IRSN
<b>Préalables</b>	Identifier une commune volontaire pour présenter sa démarche
<b>Programmation de la mise en œuvre et échéancier</b>	Réunions avec les communes concernées : 1er trimestre 2013
<b>Modalités de suivi</b>	Comité de suivi
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre d'écoles ne présentant plus d'excès de radon
<b>Budget</b>	3000 € (logistique FA 16, 17 et 18)
<b>Sources de financement</b>	ARS (CLS)



Fiche action 17

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Sensibiliser et informer le public sur les gestes à adopter pour améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des logements (radon en particulier)</b>
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Axe 3 : Réduire les risques sanitaires liés à l'environnement
<b>Objectif opérationnel</b>	Réduire les risques sanitaires liés à la pollution de l'air intérieur (radon)
<b>COFIL du CLS</b>	ARS, Pays des Vosges Saônoises, MSA
<b>Pilote-référent (constructeurs du CLS)</b>	ARS – Unité territorial santé environnement 70
<b>Opérateurs</b>	IREPS Antenne 70, Mutualité française
<b>Partenariat</b>	IRSN, RAFT, ARS, Pays et collectivités
<b>Enjeu de l'action</b>	Sensibiliser le grand public sur les risques sanitaires liés à la pollution de l'air intérieur (radon en particulier) Informer le public sur les gestes à adopter au quotidien pour améliorer la qualité de l'air du logement
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, classé cancérigène pulmonaire certain pour l'homme (CIRC, 1987). Il est le deuxième facteur de risque connu favorisant le cancer du poumon derrière le tabagisme et devant l'amiante. De part la nature de son sous-sol, le pays des Vosges Saônoises est particulièrement concerné.</p> <p>Dans le cadre du plan régional santé-environnement 2, l'IREPS est chargé d'utiliser la mallette pédagogique et le guide financé par l'ARS sur l'amélioration de la qualité de l'air intérieur. Aussi une démarche d'information des familles et du grand public sera menée à l'échelle de la région.</p> <p>L'action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser une ou plusieurs conférences ouvertes au public sur la qualité de l'air intérieur</li> <li>- Mettre en place des relais d'information dans le pays (Mairies, CCAS, bibliothèques, écoles...),</li> <li>- Engager des actions de communication sur la qualité de l'air dans les logements (ventilation, aération, choix des matériaux de décoration et d'ameublement, des produits de confort, ...) dans la presse locale et les bulletins municipaux et communautaires.</li> </ul>
<b>Éléments facilitateurs</b>	PRSEII, actions pluralistes radon IRSN
<b>Préalables</b>	Formation de l'IREPS / CODES 70
<b>Programmation de la mise en œuvre et échéancier</b>	2013-2014
<b>Modalités de suivi</b>	Comité de suivi
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de sessions de sensibilisation Nombre de personnes sensibilisées Nombre de points relais identifiés Nombre d'action de communication dans les médias locaux
<b>Budget</b>	3000 € (logistique FA 16, 17 et 18)
<b>Sources de financement</b>	ARS (CLS)

### Fiche action 18

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Sensibiliser et former les professionnels du bâtiment</b>
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Axe 3 : Réduire les risques sanitaires liés à l'environnement
<b>Objectif opérationnel</b>	Réduire les risques sanitaires liés à la pollution de l'air intérieur (radon)
<b>COPIL du CLS</b>	ARS, Pays des Vosges Saônoises, MSA
<b>Pilote-référent (constructeurs du CLS)</b>	ARS – Unité territorial santé environnement 70
<b>Opérateurs</b>	Pôle Energie Franche-Comté, CAPEB
<b>Partenariat</b>	CAPEB, Chambre des métiers, chambre du commerce et de l'industrie, IRSN, ARS, Pays
<b>Enjeu de l'action</b>	Sensibiliser les professionnels du bâtiment sur les risques sanitaires liés à la pollution de l'air intérieur (radon en particulier)
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, classé cancérigène pulmonaire certain pour l'homme (CIRC, 1987). Il est le deuxième facteur de risque connu favorisant le cancer du poumon derrière le tabagisme et devant l'amiante. De part la nature de son sous-sol, le pays des Vosges Saônoises est particulièrement concerné.</p> <p>L'action consiste à sensibiliser le maximum de professionnels du bâtiment du Pays des Vosges Saônoises par des réunions locales de 2 heures maximum sur la qualité de l'air intérieur en général et les risques liés au radon en particulier.</p> <p>Ces réunions seront complétées par des communications écrites (lettre de la CAPEB par exemple).</p>
<b>Eléments facilitateurs</b>	PRSEII, actions pluralistes radon IRSN
<b>Préalables</b>	Recensement de l'ensemble des professionnels concernés dans le pays
<b>Programmation de la mise en œuvre et échéancier</b>	2013-2014
<b>Modalités de suivi</b>	Comité de suivi
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de sessions de sensibilisation Nombre de professionnels sensibilisés
<b>Budget</b>	3000 € (logistique FA 16, 17 et 18)
<b>Sources de financement</b>	ARS (CLS)